



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 26 JUIN 2018

DELIBERATION N°2018-30

OBJET : Partenariat Pôle Emploi/CDG31 : parcours professionnels

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, CLEMENT, CARON-JOURDA, KARSENTI, Mme AMIEL, MM. TENE, LAVAL.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme MAUREL représentée par Mme ROQUABERT.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. SOLERA représenté par Mme HORN, M. DESCLAUX représenté par M. SAVELLI, M. RASPEAU représenté par M. IZARD.

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. CALAS représenté par M. FONTES.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CAPBLANQUET représenté par Mme AMIEL, Mme COUTTENIER représentée par M. TENE.

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme VOLTO représentée par M. CLEMENT.

Contenu délibération :

Le Président rappelle que dans le cadre de son offre de service Missions temporaires, le CDG31 met à la disposition des employeurs publics territoriaux des agents, en vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, d'assurer des missions temporaires ou encore en cas de vacance d'emploi qui ne peut être immédiatement pourvue, cela par application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par référence aux articles 3 et 3.1 de la même loi.

Le Président indique que le vivier d'agents susceptibles d'être mobilisés est composé de personnes formées aux métiers territoriaux (secrétaire de mairie, accueil, état-civil, urbanisme, comptabilité, marchés publics, agent technique polyvalent, ATSEM, etc). Ces personnes sont des agents non titulaires, des agents titulaires en disponibilité, des lauréats de concours en attente de nomination ou des titulaires du Master 2 « Droit des collectivités territoriales » ou de la Licence professionnelle « Métiers de l'administration territoriale ».

Le Président informe l'Assemblée que sur certains métiers en tension et de manière récurrente, ce vivier s'amenuise et ne permet pas toujours de répondre favorablement aux besoins des employeurs territoriaux. Le premier métier en tension identifié est celui de chargé d'accueil, service à la population (état civil / élections) et pré-instruction en urbanisme.

Le Président indique qu'un partenariat avec Pôle Emploi et CAP Emploi a été envisagé afin d'alimenter ce vivier d'agents.

Cette action s'inscrit dans le double objectif :

- d'assurer aux structures affiliées un service de qualité constante, en adéquation avec leurs exigences de réelles qualifications et compétences des ressources mises à leur disposition pour leurs besoins ponctuels en recrutement ou en remplacement ;
- d'inscrire ce projet dans la poursuite des engagements d'insertion dans l'emploi, de personnes porteuses de handicap en leur permettant l'accès à une formation adaptée aux métiers qu'ils sont susceptibles d'occuper.

Le CDG31 a donc pris l'attache de Pôle Emploi afin d'étudier toute possibilité de solution de formation spécifique de demandeurs d'emplois à ce métier propre à la Fonction Publique Territoriale, dans un objectif d'insertion vers des emplois durables.

Le Président informe qu'une réponse favorable et réactive de Pôle Emploi, s'inscrivant dans l'un de ses dispositifs d'accompagnement au retour à l'emploi, permet la mise en œuvre de cette formation. L'organisme retenu, après un appel à candidature piloté par Pôle Emploi est l'Ecole Vidal de Toulouse.

L'offre de formation se décompose ainsi :

- un enseignement théorique de 200 heures ;
- un stage pratique en collectivité de 133 heures.

Elle concerne 15 demandeurs d'emplois et est programmée entre le 17 septembre 2018 et le 26 novembre 2018, évaluations comprises.

Le Président indique que le dispositif fait l'objet d'une convention annexée à la présente délibération qui fixe le rôle de chacun des signataires.

Le CDG31 est pour sa part impliqué pour ce qui concerne :

- l'accompagnement dans la définition de l'ingénierie pédagogique afin de permettre une « opérationnalité » des demandeurs ainsi formés ;
- la participation aux entretiens de sélection ;
- la recherche de collectivités d'accueil pour les stages pratiques ;
- l'intégration des personnes formées dans le vivier du service Missions Temporaires.

Envoyé en préfecture le 12/07/2018

Reçu en préfecture le 12/07/2018

Affiché le

The logo for SLO (Société Lyonnaise de Services) is displayed in a stylized, italicized font.

ID : 031-283100022-20180626-DE2018_30-DE

Enfin le Président indique qu'aucune disposition financière n'est opposable au CDG31 dans le cadre de cette convention.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat relative l'organisation de cette formation telle qu'annexée à la présente délibération.

Fait à Labège,
Le 26 Juin 2018

Le Président,

Pierre IZARD